

Contrat AMAP de la MANU FARINE

Modalités

Ce contrat établit une relation directe entre producteur et consommateur via l'Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne de la Manufacture pour Sébastien Collin, producteur de farines certifiées venant de l'agriculture biologique.

Producteur :

Sébastien Collin,
le moulin de la garenne, La Bourdinière 44440 Pannecé ,
seb_collin@yahoo.fr, [0623741322](tel:0623741322)

Consommateur :

AMAP de la Manu
place de la Manufacture 44000 NANTES
Coordinatrice : Celia Barrois
Contact : [0659982467](tel:0659982467)

Dates de distribution : le mercredi 6 mars

Nous vous faisons signer les contrats un par un.

Fonctionnement :

la farine sera livrée par Alain notre boulanger

Permanences :

Horaires (le mercredi) : 18h15 - 19h30

Les permanences sont mutualisées. Chaque amapien doit s'inscrire au minimum une fois en s'inscrivant auprès de la personne assurant la coordination des permanences.

Présence des permanenciers lors des distributions pour :

- aider au déchargement des marchandises et à l'installation du matériel (tables...) à 18h00 ;
- assurer le lien avec les producteurs ;
- faire émarger les adhérents à partir de 18h15;
- aider au rangement du matériel et au rechargement des marchandises à partir de 19h30 ;
- Remettre en ordre le local (table, emballage, ménage) et assurer le nettoyage (balai) du lieu de distribution afin d'évacuer tous déchets et de laisser l'espace aussi propre que possible.

Engagements du producteur

- Je, soussigné Sébastien Collin m'engage à fournir de la farine au lieu et échéances fixés par le présent contrat.

- Je précise que les blés sont issus de variétés anciennes (donc avec un gluten non modifié)

- Je m'engage à faire livrer la farine par l'intermédiaire d'un tiers suivant les quantités à fournir ;

- Je m'engage à venir expliquer les méthodes et choix de production au moins une fois par année civile si nécessaire ;

- Je m'engage à accueillir les adhérents sur l'exploitation au moins une fois pendant l'année civile ;

- J'adhère aux principes de la Charte des AMAP ;

Engagement du consommateur

Je, soussigné(e)

Nom, Prénom :

.....
Courriel :

Tel. :

m'engage pour la période du contrat à soutenir le producteur dans sa démarche ; reconnais que les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production, mais à l'inverse, de bonnes conditions de culture peuvent augmenter la production ; En conséquence de quoi, je comprends qu'en devenant partenaire, j'accepte de partager les risques et les bénéfices sachant que je recevrai la juste part de la production de la saison ; m'engage à venir prendre ma farine aux dates prévues ou à les faire récupérer par une personne de mon choix (en cas d'oubli, mon panier ne sera ni remplacé ni remboursé) ; confie un numéro où je peux être joint pendant les distributions dans l'hypothèse où j'omets de m'y présenter ou de m'y faire représenter ; m'engage à assurer au moins une permanence, et à assurer mon remplacement en cas d'empêchement de dernière minute ; adhère aux principes de la Charte des AMAP.

Commande

Les farines de blé sont toutes au même prix, quel qu'en soit son type : T65, T80, T110 (semi complète) et T150

QUANTITE :

Tarif	0,5 kg= 1,5 euros		1 kg= 2 euros		5kg= 7,5 euros		Total
Type de farine	Quantité	Prix	Quantité	Prix	Quantité	Prix	
	1	1,5 euros	1	2 euros	1	7,5 euros	
T65							
T80							
T110 semi complète							
T150 complète							
Tarif	0,5 kg= 2 euros		1 kg= 3 euros		5kg= 12,5 euros		
Sarrazin (blé noir)							
					Montant total :		

Établir un chèque par distribution, à l'ordre de Sébastien Collin ((si plusieurs chèques, les dater à la date de souhait de l'encaissement, merci)

Le contrat et les règlements sont à remettre **le mercredi 20 février pendant la permanence**

Signatures

Fait à Nantes, le/...../20

Le producteur Sébastien Collin	Le consommateur